

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 32889 du 3 décembre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche «cavalerie»

NOR : INTJ1325221S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 21 novembre 2013,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche «cavalerie» – est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major, les adjudants-chefs:

Pawlicki, Dominique	Nigend : 106 864
Petrini, Thierry	Nigend : 124 508

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants:

Huet, Alain	Nigend : 131 143
Imbert, Thierry	Nigend : 133 632
Baude, Philippe	Nigend : 133 570
Renaud, Sylvain	Nigend : 122 563

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs:

Garrec, Philippe	Nigend : 142 169
Carli, Rodolphe	Nigend : 165 025
Cazelle, Jean-Philippe	Nigend : 158 630
Henry, Fabien	Nigend : 167 544
Martin, Nicolas	Nigend : 173 949
Jean, Pascal	Nigend : 168 199
Tribot, Thierry	Nigend : 120 520
Arzbaecher, Philippe	Nigend : 123 800

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes:

Fabas, Christian	Nigend : 208 116
Grasset, Benoît	Nigend : 245 720
Denel, Pierre-André	Nigend : 301 613
Fauvel, Guillaume	Nigend : 207 375
Prunier, Adrien	Nigend : 220 515
Huys, Emmanuel	Nigend : 193 738
Mahé, Éric	Nigend : 152 354

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2013.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,*
P. SCHNEIDER